

N. B. : Lorsqu'il s'agit de l'évaluation d'une cicatrice, l'examen pour le rapport d'évaluation médicale doit être fait au plus tôt six mois après la date de l'événement ou de la chirurgie.

A. Renseignements sur le travailleur			
Nom de famille (selon l'acte de naissance)		N° d'assurance maladie	
Prénom		Date de naissance	
Adresse		N° de dossier du travailleur	
		Date de l'événement d'origine	
Téléphone		Date de récurrence, rechute ou aggravation	
B. Renseignements sur le professionnel de la santé			
Nom	Prénom	N° de permis du professionnel de la santé	
Adresse		Téléphone	
Date de l'examen			
C. Rapport			
1. Diagnostic			
<p>Bien s'assurer qu'il s'agit du diagnostic de la lésion acceptée par la CNESST.</p> <p>Amputation partielle de l'annulaire et de l'auriculaire gauches</p>			
2. Plaintes et problèmes liés à la lésion professionnelle			
<p><i>Résumé de l'événement et de l'évolution</i></p>		<p>Monsieur est un travailleur de 50 ans, droitier et menuisier depuis 26 ans. Il travaille dans une entreprise de maisons modulaires.</p> <p>Le 14 janvier 2017, alors qu'il tentait de la débloquer avec un bout de bois, la scie rotative a redémarré brusquement et le gant gauche du travailleur a été pris dans la scie. Il s'en est suivi un traumatisme à l'annulaire et à l'auriculaire gauches. Le travailleur a reçu les premiers soins sur place et a été amené à l'urgence.</p> <p>Il présentait des plaies déchiquetées à la phalange distale du cinquième doigt et à la phalange moyenne du quatrième doigt.</p>	

<p><i>Examen des articulations autour de la lésion</i></p>	<p>Les mouvements des deux poignets sont normaux. Les mouvements des coudes et des épaules sont aussi normaux des deux côtés. Le test de serrage de la main a démontré que le travailleur a une excellente force dans les deux mains.</p>
<p>6. Examens paracliniques utiles à l'évaluation</p>	
<p><i>Examens pertinents relatifs à la lésion</i></p>	<p>Radiographie simple prise lors de l'événement qui ne démontre pas de fracture, mais seulement les amputations décrites.</p>
<p>7. Aggravation</p>	
<p><i>S'applique si le travailleur a déjà eu une lésion au même site</i></p>	<p>Aucune aggravation</p>
<p>8. Bilatéralité</p>	
<p><i>Peut s'appliquer dans le cas d'une lésion au tronc ou aux membres</i></p>	<p>Ne s'applique pas</p>
<p>9. Limitations fonctionnelles résultant de la lésion professionnelle</p>	
<p><i>Bien décrire les limitations fonctionnelles à respecter tant au travail que dans les activités de la vie quotidienne. (voir l'échelle de restrictions fonctionnelles de l'IRSST)</i></p>	<p><i>Décrire les limitations fonctionnelles de façon générale en fonction de la lésion, non en fonction du travail.</i></p> <p>Aucune limitation fonctionnelle. Cependant, le travailleur ne devrait pas être exposé au froid sans que sa main gauche soit protégée.</p>
<p>10. Évaluation pour une atteinte dans un autre système</p>	
<p><i>S'applique lorsqu'une lésion touche plus d'un système et qu'une partie de l'évaluation devrait être faite par un autre professionnel de la santé</i></p>	<p>Aucune</p>
<p>11. Conclusion</p>	
<p>Homme de 50 ans, menuisier droitier, qui a subi une amputation partielle de l'annulaire et de l'auriculaire gauches, qui a nécessité une intervention chirurgicale le 14 janvier 2017. La guérison s'est effectuée sans complications. La lésion a été consolidée le 27 octobre 2017, avec séquelles permanentes, mais sans limitations fonctionnelles.</p>	

12. Bilan des séquelles

Dans le cas d'amputation des doigts :

1. **Pour les DAP, se reporter au tableau qui correspond au nombre de doigts atteints (pages 26 à 29). Dans ce cas-ci, deux doigts sont atteints. Il faut donc se reporter au tableau C, à la page 27.**
2. **Lorsque la phalange moyenne est amputée, ne pas oublier le DAP de la phalange distale.**
3. **Pour chaque phalange amputée, ajouter ensuite un préjudice esthétique(PE) de 0,5 % (page 282).**
4. **Pour l'ankylose des doigts, s'il y a lieu, se référer au tableau F, à la page 30 du barème.**

a) Séquelles actuelles

Code de séquelle	Description	%
DAP 101231	Amputation partielle de moins de 50 % de la phalange distale de l'auriculaire gauche	0,6 %
101035	Amputation totale de la phalange distale de l'annulaire gauche	1,8 %
101204	Amputation partielle de moins de 50 % de la phalange moyenne de l'annulaire gauche	0,9 %
102043	Ankylose incomplète en position de fonction de l'interphalangienne proximale de l'auriculaire gauche	0,2 %
PE 224466	Amputation de trois phalanges de la main gauche (phalange distale de l'auriculaire, phalanges moyenne et distale de l'annulaire)	1,5 %

b) Séquelles antérieures *Toujours indiquer les séquelles antérieures au même site*

Aucune

Code de séquelle	Description	%
------------------	-------------	---

c) Autres déficits liés à la bilatéralité

Aucun

Code de séquelle	Description	%
------------------	-------------	---

D. Signature du professionnel de la santé

	Date	Code RAMQ 09944	Code de complexité (doit être autorisé par le médecin-conseil de la CNESST)
--	------	-----------------	---

N'hésitez pas à communiquer avec le médecin-conseil de la CNESST pour toute question ou précision.